



Rôle de la déléguée, du délégué

AUPRÈS DES MEMBRES

ANIMATION	INFORMATION	ASSISTANCE TECHNIQUE	SOUTIEN ET DÉFENSE DES MEMBRES	PORTE-PAROLE
Réunit au besoin les membres de son groupe.	Communique sans délai les avis, circulaires, bulletins, mots d'ordre du syndicat.	Voit à l'application de la convention à l'intérieur de son école ou de son centre.	Sert de personne ressource auprès des membres de son groupe.	Représente le syndicat dans son école ou dans son centre et répond aux consultations de la direction (ch. 4).

AUPRÈS DU S.E.S.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS	INFORMATION, CONSULTATION, ENQUÊTE
Participe aux réunions ou se fait remplacer par sa ou son substitut si elle ou il est dans l'impossibilité d'y assister elle-même ou lui-même.	<ul style="list-style-type: none">• Répond à toute consultation qui lui est demandée et à tout questionnaire qui lui est soumis par son syndicat.• Fait connaître à la ou au responsable de secteur les observations, les recommandations et les problèmes de son milieu.